

## Procès-verbal de la 32<sup>ème</sup> Assemblée Générale des actionnaires de la Banque Cantonale du Valais

Date :	26 avril 2024
Lieu :	Salle polyvalente, Conthey
Horaire :	11h00 – 12h00
Présidence :	Monsieur Pierre-Alain Grichting Président du Conseil d'administration
Présences :	Les actionnaires représentés totalisent 12'928'324 actions, soit 81.82 % du capital-actions. Les actionnaires ont donné procuration au représentant indépendant à hauteur de 1'130'186 actions.

### ORDRE DU JOUR

1. Bienvenue
2. Allocution présidentielle
3. Nomination des scrutateurs
4. Rapport de la Direction générale et rapport de l'Organe de révision
5. Approbation du rapport annuel et des comptes annuels
6. Répartition du bénéfice
7. Approbation du rapport sur les questions non financières
8. Décharge aux membres du Conseil d'administration
9. Élection de l'Organe de révision selon le Code des obligations
10. Élection du représentant indépendant
11. Divers

### Objet

#### 1. Bienvenue

M. Pierre-Alain Grichting, Président du Conseil d'administration, ouvre la trente-deuxième Assemblée générale ordinaire de la Banque Cantonale du Valais (BCVS) à 11 heures, en souhaitant la bienvenue aux actionnaires présents, au représentant indépendant, au représentant de l'organe de révision, aux membres politiques, aux représentantes et représentants communaux, aux membres des associations professionnelles et aux représentants de la presse.

Il remercie M. Patrice Héritier, directeur d'ECSA Fiduciaire SA à Sion, qui agira en qualité de représentant indépendant ainsi que la commune de Conthey qui accueille cette Assemblée générale dans sa salle polyvalente.

M. Grichting informe que l'Assemblée générale sera conduite en français. Un service de traduction simultanée en allemand est proposé.

Le Président constate ensuite que, conformément aux Statuts, l'Assemblée générale a été dûment convoquée par le Conseil d'administration, vingt jours au moins avant l'Assemblée par avis dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce du 22 mars 2024 et dans le Bulletin Officiel du Canton du Valais du 22 mars 2024.

Il précise que les actionnaires ont eu la possibilité de se faire représenter à cette Assemblée par un autre actionnaire, par un tiers ou par le représentant indépendant ECSA Fiduciaire SA à Sion.

	<p>Il informe l'Assemblée que tous les propos tenus sont enregistrés et seront détruits aussitôt le procès-verbal établi. Le procès-verbal sera accessible sur le site internet de la Banque sous la rubrique « Actionnariat ».</p> <p>Les actionnaires qui souhaitent poser des questions ont été invités à le faire par écrit jusqu'au jeudi 11 avril 2024. M. Grichting annonce n'avoir reçu aucune question. Il rappelle que les actionnaires qui le souhaitent peuvent s'exprimer à chaque point de l'ordre du jour.</p> <p>M. Grichting relève que les actionnaires représentés ce jour totalisent alors 12'928'324 actions d'une valeur nominale de CHF 10.- chacune. Les actionnaires ont donné procuration au représentant indépendant ECSA à hauteur de 1'130'186 actions. Le nombre d'actions représentées constitue 81.82 % du capital-actions. Le Président constate donc que plus de la moitié de toutes les actions de la Banque sont ainsi représentées et que le quorum prévu à l'article 20 des Statuts de la Banque est largement atteint. Par conséquent, l'Assemblée peut valablement délibérer.</p> <p>Selon l'article 21 des Statuts, l'Assemblée générale prend toutes ses décisions à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées. Au vu des actions représentées, la majorité absolue est fixée à 6'464'163 actions. La majorité relative est déterminée au deuxième tour.</p> <p>L'article 21 al. 3 des Statuts prévoit en principe que l'Assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections au moyen d'un système de vote électronique. Les Statuts laissent néanmoins ouverte la possibilité de prendre des décisions d'une autre manière. Le Président annonce que les votes se dérouleront au moyen de boîtiers électroniques. À l'aide d'une question fictive, il s'assure du bon fonctionnement des boîtiers électroniques remis.</p> <p>M. Grichting indique que les actionnaires ont pu prendre connaissance de l'ordre du jour qui a été publié et remis aux actionnaires inscrits au registre des actions avec la convocation pour l'Assemblée générale. Il précise qu'aucune requête d'inscription d'un objet à l'ordre du jour conformément à l'article 17 alinéa 3 des Statuts n'est parvenue à la BCVS et que l'ordre du jour tel que publié peut être suivi, à savoir :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Bienvenue</li> <li>2. Allocution présidentielle</li> <li>3. Nomination des scrutateurs</li> <li>4. Rapport de la Direction générale et rapport de l'Organe de révision</li> <li>5. Approbation du rapport annuel et des comptes annuels</li> <li>6. Répartition du bénéfice</li> <li>7. Approbation du rapport sur les questions non financières</li> <li>8. Décharge aux membres du Conseil d'administration</li> <li>9. Élection de l'Organe de révision selon le Code des obligations</li> <li>10. Élection du représentant indépendant</li> <li>11. Divers</li> </ol>
	<p><b>2. Allocution présidentielle</b></p>
	<p>L'allocution du Président du Conseil d'administration est versée en annexe et fait partie intégrante du présent procès-verbal.</p>
	<p><b>3. Nomination des scrutateurs</b></p>
	<p>Comme le prévoit l'art. 22 al. 3 des Statuts de la BCVS, le Conseil d'administration désigne par avance deux ou plusieurs scrutateurs parmi les actionnaires. Ils ne peuvent pas faire partie des organes de la Banque.</p> <p>Les personnes suivantes sont nommées scrutatrices / scrutateur et ont accepté de remplir cette tâche :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maître Emilie Pitteloud (région Valais central)</li> <li>- Maître Jonathan Darbellay (région Bas-Valais)</li> </ul>

	<p>– Maître Chantal Carlen (région Haut-Valais)</p> <p>Maître Emilie Pitteloud, notaire à Sion, assume la tâche de présidente du bureau de vote.</p> <p>Le Président remercie les scrutatrices/scrutateur de se mettre à disposition de la BCVS et annonce que Maître Emilie Pitteloud, présidente du bureau de vote, annoncera les résultats des votations et élections. Il précise que les scrutatrices/scrutateur interviendront pour pallier à une éventuelle indisponibilité du système de vote électronique.</p>
<p><b>4. Rapport de la Direction générale et rapport de l'Organe de révision</b></p>	
	<p><u>Rapport de la Direction générale</u></p> <p>Le Président cède la parole à M. Oliver Schnyder, Président de la Direction générale, qui présente son rapport. Cette allocution est versée en annexe et fait partie intégrante du présent procès-verbal.</p> <p>Le Président remercie M. Schnyder pour la présentation de son rapport et cède la parole à M. Alexandre Buga, représentant de Deloitte SA, Organe de révision désigné lors de la dernière Assemblée générale.</p> <p><u>Rapport de l'Organe de révision</u></p> <p>M. Buga annonce que le rapport d'audit daté du 20 mars 2024 figure en pages 133 et suivantes dans le rapport annuel de la Banque Cantonale du Valais.</p> <p>Les travaux se sont déroulés conformément à la planification d'audit. Ils ont notamment porté sur les éléments clés mentionnés dans le rapport, à savoir les créances hypothécaires et sur la clientèle et les corrections de valeurs et provisions y relatives.</p> <p>Les procédures ont été principalement entreprises par les équipes de Deloitte SA sur la période d'octobre 2023 à mars 2024. Il précise que l'Organe de révision a fait intervenir différentes expertises spécifiques couvrant les aspects informatiques, réglementaires, fiscaux et juridiques.</p> <p>M. Buga annonce que de nombreuses interactions avec la Direction ont eu lieu et confirme que leurs commentaires et recommandations ont été pris en compte de manière satisfaisante. Deloitte SA communique aussi régulièrement avec le Comité d'audit et des risques du Conseil d'administration et avec le Conseil d'administration. Ainsi, il atteste qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels.</p> <p>En conclusion, les travaux s'étant déroulés de façon satisfaisante, et l'opinion de Deloitte SA étant délivrée sans réserve, M. Buga recommande à l'Assemblée générale d'approuver les comptes qui sont soumis et confirme que la proposition relative à la répartition du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux Statuts.</p> <p>Le Président remercie M. Buga pour la présentation de son rapport.</p>
<p><b>5. Approbation du rapport annuel et des comptes annuels</b></p>	
	<p>Conformément aux Statuts, et selon la convocation à l'Assemblée générale qui a été publiée et la lettre adressée aux actionnaires inscrits, le rapport annuel et les comptes annuels ont été mis à disposition au siège principal pour consultation dès le 21 mars 2024 et sur le site internet de la Banque.</p> <p>Selon les articles 11 alinéa 2 lettre c de la Loi sur la BCVS et 14 alinéa 2 lettre f des Statuts, l'Assemblée générale approuve le rapport annuel et les comptes annuels, après avoir pris connaissance du rapport de l'Organe de révision.</p> <p>Au nom du Conseil d'administration, le Président propose à l'Assemblée générale d'approuver le rapport annuel de la BCVS et les comptes annuels 2023.</p> <p>M. Grichting cède la parole à Me Emilie Pitteloud pour l'annonce du résultat des votes, qui est le suivant :</p>

Voix représentées : 12'959'291

Majorité absolue : 6'479'646

Cette proposition a été acceptée à 98.49 %, refusée à 0.03 %, abstention : 1.48 %.

La proposition du Conseil d'administration est approuvée à la majorité absolue des voix.

## 6. Répartition du bénéfice

Selon les articles 11 alinéa 2 lettre e de la Loi sur la BCVS et 14 alinéa 2 lettre h des Statuts, l'Assemblée générale détermine l'emploi du bénéfice résultant du bilan et fixe, en particulier, le dividende distribué.

Au nom du Conseil d'administration, le Président propose à l'Assemblée générale de répartir comme suit le bénéfice résultant du bilan :

- Bénéfice de l'exercice	CHF	90'363'000,00
- Bénéfice reporté	CHF	86'000,00
Bénéfice résultant du bilan	CHF	90'449'000,00

### Répartition du bénéfice résultant du bilan

- Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	CHF	- 29'600'000,00
- Distribution d'un dividende de CHF 3,85 par action	CHF	- 60'830'000,00
Report à nouveau	CHF	19'000,00

M. Grichting cède la parole à Me Emilie Pitteloud pour l'annonce du résultat des votes, qui est le suivant :

Voix représentées : 12'959'291

Majorité absolue : 6'479'646

Cette proposition a été acceptée à 98.57 %, refusée à 0.06 %, abstention : 1.37 %.

La proposition du Conseil d'administration est approuvée à la majorité absolue des voix.

Le Président annonce que le dividende sera versé dès le vendredi 3 mai 2024, sans frais, après déduction de l'impôt anticipé.

## 7. Approbation du rapport sur les questions non financières

Le Président rappelle que le rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) & développement durable a pour but de communiquer sur la vision large et transparente de l'engagement de la BCVS selon les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable. Il détaille les quatre axes – environnement, employeur, finance et produits, ancrage régional – présentés dans la Charte de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) & développement durable. En 2024, la BCVS publie son deuxième rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) & développement durable.

Au nom du Conseil d'administration, le Président propose à l'Assemblée générale d'approuver le rapport sur les questions non financières 2023.

	<p>M. Grichting cède la parole à Me Emilie Pitteloud pour l'annonce du résultat des votes, qui est le suivant :</p> <p>Voix représentées : 12'959'291 Majorité absolue : 6'479'646</p> <p>Cette proposition a été acceptée à 95.00 %, refusée à 3.25 %, abstention : 1.75 %.</p> <p>La proposition du Conseil d'administration est approuvée à la majorité absolue des voix.</p>
<p><b>8. Décharge aux membres du Conseil d'administration</b></p>	
	<p>Selon les articles 11 alinéa 2 lettre d de la Loi sur la BCVs et 14 alinéa 2 lettre l des Statuts, l'Assemblée générale donne décharge au Conseil d'administration.</p> <p>Au nom du Conseil d'administration, le Président propose à l'Assemblée générale de donner décharge aux membres du Conseil d'administration pour l'activité déployée durant l'exercice 2023.</p> <p>Il rappelle que pour ce point, les membres des organes de la Banque ne peuvent pas voter.</p> <p>M. Grichting cède la parole à Me Emilie Pitteloud pour l'annonce du résultat des votes, qui est le suivant :</p> <p>Voix représentées : 12'937'574 Majorité absolue : 6'468'788</p> <p>Cette proposition a été acceptée à 98.00 %, refusée à 0.16 %, abstention : 1.84 %.</p> <p>La proposition du Conseil d'administration est approuvée à la majorité absolue des voix.</p>
<p><b>9. Élection de l'Organe de révision selon le Code des obligations</b></p>	
	<p>Selon les articles 11 alinéa 2 lettre h et 17 alinéa 1 de la Loi sur la BCVS, et 14 alinéa 2 lettre e et 31 alinéa 2 des Statuts, l'Assemblée générale nomme chaque année l'Organe de révision.</p> <p>Au nom du Conseil d'administration, le Président propose à l'Assemblée générale de reconduire Deloitte SA en qualité d'Organe de révision pour l'exercice 2024.</p> <p>M. Grichting cède la parole à Me Emilie Pitteloud pour l'annonce du résultat des votes, qui est le suivant :</p> <p>Voix représentées : 12'959'291 Majorité absolue : 6'479'646</p> <p>Cette proposition a été acceptée à 98.33 %, refusée à 0.20 %, abstention : 1.47 %.</p> <p>La proposition du Conseil d'administration est approuvée à la majorité absolue des voix.</p>
<p><b>10. Élection du représentant indépendant</b></p>	
	<p>Comme le prévoit l'art. 14 alinéa 2 lettre g des Statuts de la BCVS, « l'Assemblée générale nomme le représentant indépendant. ».</p>

Au nom du Conseil d'administration, le Président propose à l'Assemblée générale d'élire ECSA Fiduciaire SA, rue de Lausanne 35, 1950 Sion, en tant que représentant indépendant des actionnaires jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire de la BCVS.

M. Grichting cède la parole à Me Emilie Pitteloud pour l'annonce du résultat des votes, qui est le suivant :

Voix représentées : 12'959'291

Majorité absolue : 6'479'646

Cette proposition a été acceptée à 98.22 %, refusée à 0.24 %, abstention : 1.54 %.

La proposition du Conseil d'administration est approuvée à la majorité absolue des voix.

## 11. Divers

Le Président annonce avec un mélange d'émotion et de gratitude le départ à la retraite de Jean-Yves Pannatier, Responsable de la région Valais central et de Philippe Métrailler, Responsable du département opérations/logistique.

Jean-Yves Pannatier a travaillé pour la BCVS pendant 30 ans. Occupant plusieurs fonctions successives, il a mis ses compétences professionnelles au service des collaborateurs et de la clientèle. Au cours de sa carrière, il a fait preuve d'un engagement exemplaire, participant au développement et au succès de la Banque. Il a quitté la « maison », il y a un mois maintenant.

Après plus de 26 ans de bons et loyaux services, Philippe Métrailler profite pleinement de sa retraite, prise dans le courant du mois de mars. Responsable du département opérations/logistique, il était à ce titre chargé de l'entité développement durable depuis 2019. Thématique qui a pris une dimension incontournable aujourd'hui. Nous ne pouvons que louer son professionnalisme et les compétences déployées pour la BCVS.

Il les remercie chaleureusement pour leur dévouement envers la Banque et leur souhaite une retraite heureuse, épanouissante et le meilleur pour cette nouvelle étape de vie.

Il précise que la possibilité est offerte aux actionnaires présents de prendre la parole et demande de bien vouloir s'annoncer par le nom, le prénom et le domicile suivi de la question.

La parole est demandée par M. Alfred Liehti domicilié à La Heutte qui réitère sa demande émise lors de la dernière Assemblée générale pour la réinstauration du souper de remerciements aux actionnaires. M. Liehti ajoute que la majorité des actionnaires sont des personnes âgées qui n'aiment pas rester debout lors du cocktail offert à la fin de l'Assemblée. Cette rencontre permettait de faire des connaissances qui étaient agréables.

Le Président remercie M. Liehti pour son intervention et suggestion. Il rappelle que l'idée de la Banque est de faire de cette Assemblée générale, en l'avançant à 11h, le vrai moment des actionnaires. Il précise que cette proposition sera analysée et rappelle que la volonté de la Banque n'est pas de ne plus le faire mais de le faire différemment.

M. Grichting passe ensuite la parole à Mme Geneviève Buttet domiciliée à Vétroz qui demande si la Banque va baisser ses taux d'intérêts si la BNS continue à diminuer son taux directeur et si des taux d'intérêts négatifs risquent d'être à nouveau appliqués.

M. Grichting passe la parole à M. Schnyder qui relève que la Banque ne connaît pas la politique à venir de la BNS et quelles seront les prochaines étapes. Au vu de l'évolution de l'inflation, les analystes anticipent une nouvelle baisse du taux directeur au courant de l'année. En tant que Banque cantonale,

la BCVS doit observer la pratique sur le marché et s'assurer de la symétrie du Bilan entre les actifs et les passifs afin qu'ils soient équilibrés. La Banque suivra avec attention les décisions qui seront prises par la BNS, et prendra des décisions dans l'intérêt de la BCVS pour une bonne gestion du bilan.

Le contexte des taux négatifs est une situation extraordinaire. M. Schnyder ajoute que la Banque estime que la situation actuelle et future de l'économie Suisse sera assez forte pour éviter la résurgence d'un tel contexte de taux négatifs.

M. Grichting remercie M. Schnyder pour la réponse et passe ensuite la parole à Mme Tatiana Morath domiciliée à Salins qui revient sur la suggestion de M. Liechti de remettre en place le souper de remerciement aux actionnaires. Elle demande pourquoi la décision relève du Conseil d'administration, et non pas des actionnaires par vote par courrier ou lors de l'Assemblée générale.

M. Grichting précise que cette thématique sera discutée au sein de la Direction générale compte tenu de l'aspect opérationnel. La Banque prend bien note de cette suggestion.

Comme la parole n'est plus demandée, M. Grichting remercie les actionnaires présents à l'Assemblée générale pour leur confiance et toutes les personnes qui ont organisé cette assemblée et qui ont su tout mettre en œuvre pour qu'elle se passe parfaitement.

Il remercie ensuite également particulièrement ses collègues du Conseil d'administration, la Direction générale et leurs équipes pour leur travail.

Il annonce que la prochaine Assemblée générale se tiendra le jeudi 17 avril 2025 à la salle polyvalente de Conthey et clôt la trente-deuxième Assemblée générale de la Banque Cantonale du Valais à 12h00 en invitant les participants à rejoindre le cocktail dînatoire préparé à leur attention.

**Annexes :**

- Allocution Présidentielle
- Allocution de la Direction générale

Pierre-Alain Grichting  
Président du Conseil d'administration

Jean-Albert Ferrez  
Secrétaire du Conseil d'administration